

Le citoyen Courtin, d'Evreux fait hommage d'un hymne à l'Eternel, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le citoyen Courtin, d'Evreux fait hommage d'un hymne à l'Eternel, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 621;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14730_t1_0621_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et proclamé les droits imprescriptibles de l'homme, la nation qui en pratiquant la vertu a le mieux rempli le but que se proposait l'Être Suprême en créant l'univers, la liberté et l'égalité de tous les hommes ».

JULLIEN (*maire*), MAYEUX (*présid. de la Sté popul.*), RETHORÉ (*juge de paix*), BEAU, RABUTTE, LANGUEDOC.

80

Citoyens représentans, écrit le conseil général de la commune de Béziers, chef-lieu de district, département de l'Hérault, si la dernière ressource de l'aristocratie expirante et de l'abominable tyrannie est de mettre les assassinats à l'ordre du jour, les habitans de cette commune y mettent journellement votre défense et celle de la liberté et de l'égalité.

Leur guide, qui veille au salut de chacun de vous, d'accord avec la providence, a préservé les jours de Collot d'Herbois et de Robespierre, et malgré l'athéisme que des scélérats vouloient propager, nous remercions l'Être Suprême d'avoir conservé à la République ses deux représentans.

Les tyrans coalisés et l'infâme Pitt, leur metteur en œuvre en fait de crimes et de scélératesse, sauront que les poignards dirigés contre les défenseurs des droits du peuple, s'émoussent sur leur sein, et ne nuiront jamais à la République.

Continuez, législateurs, vos pénibles travaux; consolidez par votre sagesse, la République que vous avez créée, et bientôt le flambeau de la raison éclairant l'univers, il vous devra sa liberté et le bonheur d'une union et d'une fraternité générale (1).

81

La citoyenne Courtin (d'Evreux) fait hommage à la Convention d'un hymne à l'Éternel (2).

82

La commune et la société populaire de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, félicitent la Convention nationale sur ses travaux; elles témoignent leur profonde indignation sur les horribles attentats de l'infâme Admiral et de la nouvelle Corday. Nous ne vous offrons point une garde sénatoriale, indigne de vous et de nous, disent les citoyens de Clermont; mais nos cœurs et nos bras sont à vous: parlez, et nous voulons faire à la représentation nationale un rempart de nos corps. Cette commune et cette société font part aussi d'un fait intéressant: les braves cultivateurs

(1) *M U.*, XL, 422; *Bⁿ*, 26 prair. et 4 mess.
(2) *Bⁿ*, 26 prair. (1^{er} suppl^o).

de ce pays, ayant vu incultes les propriétés des défenseurs de la patrie, s'y portèrent spontanément, et les cultivèrent sans vouloir exiger le moindre salaire. Nous sommes trop heureux, ont-ils dit, de nous rendre utiles à des frères qui exposent leur sang pour la patrie.

La section de la Réunion, de la même commune de Clermont, offre à la patrie un cavalier jacobin, armé et équipé (1).

83

L'administration du Puy-de-Dôme, celle du district de Riom, la société populaire de Thiers, celle de Billom, celle de Vic-sur-Allier, celle de Tournon, celle de Saint-Amant, même département du Puy-de-Dôme, expriment les mêmes sentimens que celle de Clermont. Celle de Saint-Amant annonce qu'elle a déposé au district 30 marcs d'argent, du fer, du cuivre, 7 cloches, 72 chemises, 9 draps de lit, deux paires de guêtres, une paire de pantalons, 54 liv. en assignats, et 10 liv. 4 s. en numéraire. Elle demande le changement du nom de Saint-Amant en celui de Vayre-et-Mone, noms de deux petites rivières qui arrosent cette contrée (2).

84

Sergent annonce, d'après les renseignements qu'il a reçus de plusieurs agens nationaux, que la fabrication du salpêtre occupe beaucoup de bras, qui se trouvent ainsi enlevés à l'agriculture.

Il demande que la fabrication du salpêtre soit suspendue dans les campagnes, pendant le temps de la récolte.

Quelques membres demandent le renvoi de cette proposition au comité de salut public.

Après une légère discussion, l'assemblée passe à l'ordre du jour (3).

85

REGNAUD (de la Haute-Loire): Citoyens, dans toutes les circonstances, vous vous êtes fait un devoir de faire punir le crime, et avant de proclamer que la vertu et la probité étaient à l'ordre du jour, vous donniez vous-mêmes l'exemple d'une sévère pratique; cependant lorsque la voix de l'humanité et de la justice s'est fait entendre, vous l'avez écoutée avec intérêt, et nos âmes se sont épanchées avec transport vers la bienfaisance en faveur des malheureux.

Je viens aujourd'hui vous en fournir une nouvelle occasion. Encouragé par tant d'actes d'humanité que vous avez faits, je viens implorer votre commisération en faveur d'une commune

(1) *Bⁿ*, 26 prair.; *Mon.*, XXI, 37.

(2) *Bⁿ*, 26 prair.

(3) *J. Sablier*, n^o 1379; *J. Fr.*, n^o 628; *J. Mont.*, n^o 49.